

**COMPTE RENDU REUNION
DU 25/11/2020 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, M. POCHEZ Jean-Yves, Mme MALLET Martine, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, Mme DUCAMP Delphine, M. DUPAYA Frédéric, M. LABEDADE Eric, Mme POUTOIRE Nathalie, M. SENTUCQ Eric, M. Olivier LABE, Mme LAMBERT Laure.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DUPOUY Marie-José,

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Delphine DUCAMP, secrétaire de séance.

Approbation et signature du PV du 28/10/2020 par les membres du Conseil.

1- Décisions Modificatives budgétaires (DM) :

DM2 : Opération d'ordre bâtiment Mauhum :

040/21318 : Autres bâtiments publics	: -44500 affecté au
041/21318 : Autres bâtiments publics	: +44500 (dépenses investissements)
27638 (040) : Autres établissements publics	: -44500 affecté au
27638 (041) : Autres établissements publics	: +44500 (recettes investissements)

DM3 : FPIC : ce fond de péréquation a été provisionné pour 7200 alors qu'il faut 7245 donc régularisation par l'opération d'ordre suivante :

6718 Autres charges except.	: -45
739223 Fds péréquation FPIC	: +45

DM4 : compte tenu de l'investissement sécurité du centre bourg non prévu dans le budget 2020 et que nous avons réalisé, il y a lieu de prévoir une écriture pour provisionner le montant à payer :

2152/2003 : Installation de voirie	: +15355 pris sur
2313/9502 : Mur anc.école	: -3313
020 : Dépenses imprévues	: -12042

DM5 : le compte comptable de l'IFER donné par la CCPT doit être modifié car cette somme n'est pas reçue directement des impôts mais de la CCPT (attribution de compensation)

73114 : IFER	: -10000
73211 : Attribution contrib.CCPT	: +10000

DM6 : compte-tenu de la subvention au titre des amendes de police qui sera versée par le Conseil Départemental dans le cadre des travaux de sécurisation du bourg (DM4) le compte comptable est à créer en recette d'investissement et la somme perçue à recrediter en dépense d'investissement pour conserver un équilibre du budget :

1342 : Amendes de police non amortissable	: +6398 recette d'investissement
020 : Dépenses imprévues	: +6398 dépense d'investissement

DM7 : compte-tenu des travaux de remplacement de la chaudière du logement communal n°2 qui sont à prévoir d'urgence (2757€ TTC) ainsi que le remplacement d'un volet roulant cassé (devis de l'entreprise LOUBERY en attente), il y a lieu de prévoir une écriture pour provisionner le montant à payer :

2188/1802 : Bâche chapiteau	: -3500
2132/1602 : Bât. Anc. Ecole	: +3500

DM8 : travaux en régie effectués par les agents communaux à prévoir avant le 15/12/2020

2- Rythme scolaire 2021-2022 et TAP :

Suite à la réunion des maires de la CCPT et du Conseil Communautaire, le Président de la CCPT a supprimé la compétence des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) car plusieurs écoles et RPI repassent à la semaine des 4 jours (seuls les écoles de Bégaar et du SIVU ACG Adour Midouze sont en instance). Une délibération doit donc être prise par chaque commune.

Rencontre avec la directrice et le corps enseignant à prévoir car la décision doit être envoyée à l'académie avant le 28/02/2021.

Une réflexion est en cours entre les 3 maires du SIVU sur : garderie après repas ou après les cours de 15h20 ? Nombre d'agents ? Bus le mercredi ? Il faut savoir que rester à 4,5j aurait un coût entre 20 000€ et 25 000€ en plus, avec le coût du bus du mercredi pour le centre de loisirs.

Centre de Loisirs : Mme le Maire a demandé à Jean-François BROQUERES, Maire de TARTAS, si la capacité d'accueil sera suffisante. Ce dernier lui a seulement indiqué « que le centre de loisirs ne sera ouvert que pour les enfants dont les 2 parents travaillent ».

Vu les articles L.5214-16-IV et L. 5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1996 portant création de la Communauté de communes du Pays Tarusate ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Tarusate ;

Considérant la délibération de la Communauté de communes en date du 19 novembre 2020,

Madame le Maire expose au conseil municipal que de nombreuses communes et/ou SIVU du territoire ont exprimé la volonté de solliciter une dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire, à compter de la rentrée 2021-2022, afin de revenir à un enseignement sur 4 jours hebdomadaire.

Il résulte de cela que les TAP seront supprimés sur ces communes et/ou SIVU et, par voie de conséquence, que la Communauté de Communes ne sera plus en mesure de mettre en œuvre la compétence « gestion et coordination des TAP » sur la totalité de son territoire.

Par suite, Madame le Maire, propose aux membres du conseil municipal d'accepter la modification des statuts de la CCPT consistant à supprimer la compétence facultative « TAP ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De supprimer des statuts de la CCPT la compétence facultative libellée comme suit : « mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (TAP) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 »

- Que cette suppression prendra effet à l'issue de l'année scolaire 2020-2021

3- Maison Mauhum :

La vente se précise mais en attente d'un acte notarial signé.

Mme le Maire a contacté l'Etablissement Public Foncier Landais (EPFL) pour les modalités. Une délibération du Conseil Municipal doit être prise : la commune va tout racheter car il y a déjà 2 échéances de payées, soit 20400€, il reste 47600€, plus les frais annexes. (L'EPFL demandait 44500€ pour maison/grange et terrain)

Il faudra vider la grange (date à convenir). Les employés communaux ont commencé.

Il est procédé au vote par le Conseil Municipal : 14 votes Pour
0 vote Contre
0 Abstention

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur de l'EPFL « Landes Foncier »,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 Avril 2017 portant sur la délégation de l'acquisition de deux parcelles sises à CARCARES SAINTE CROIX et cadastrée section G n°60p pour une contenance de 10 250 m² et G n°61 pour 740m², soit une contenance totale de 10 990m² pour un montant de 68 000 €,
Vu l'acte notarié reçu par Me RAGUE-ESTAUN, notaire à Tartas, en date du 1er octobre 2018,
Considérant que la commune est en droit de demander une sortie anticipée du portage financier conformément au Règlement Intérieur de l'EPFL, et Madame le Maire rappelle le projet de création d'un futur lotissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de demander la reprise anticipée totale à l'EPFL « LANDES FONCIER » du bien sis à CARCARES SAINTE CROIX et cadastrée section G 395 et G 396 (anciennement dénommée G n°60p) pour une contenance de 722 m² et 7854 m² et G n°61 pour 740m², soit une contenance totale de 9 316m² pour un montant de 68 000 €.

Article 2 : DECIDE de solder le prix du bien à l'EPFL « LANDES FONCIER », soit un montant de 47 600 €, la commune ayant acquitté la somme de 20 400 € durant le portage financier.

Article 3 : PRECISE que la commune devra payer les frais annexes se rapportant à cette acquisition.

Article 4 : Mme le Maire est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

4- Informations diverses :

Jean-Yves POCHEZ expose :

- Travaux Eglise de Sainte-Croix :
 - travaux sur clocher et enduit.
 - 2 projecteurs halogènes sont à changer par des LED tant qu'il y a l'échafaudage sur le chantier (pendant 15jours) ; le surcoût sera pris en charge par l'association des Amis de Sainte-Croix. Recherche d'un électricien en urgence.
- Poubelles :
 - d'encombrants au Sourbé. Les containers posent problème car pas assez de bacs. Colonne à voir.
 - Colonne à prévoir au bourg à la création du lotissement et rajout d'un container à prévoir également.
 - Panneaux de rappel avec amendes à installer au Sourbé et au pont d'Orion. Si le problème persiste au pont d'Orion, le container sera à déplacer.

Point de la Commission travaux :

- Donner les heures pour facturation des travaux aux particuliers et donner les heures pour les différents travaux au SIVU ACG Adour Midouze,
- Prévoir les investissements ou travaux afin de faire établir des devis pour le prochain budget : chambre froide, peinture boiserie Foyer des Jeunes, peinture cage d'escalier, peintures diverses, faire un point bâtiments, forêts et voirie...
- Hivory : montage du pylône semaine 50. La route sera bloquée le temps du montage.
- Terrain BARGE : le géomètre est venu borner les 6 terrains permettant ainsi que le dossier notarial puisse être finalisé en janvier 2021. Le futur lotissement sera divisé en lots variants de 700 à 1000m².
- Parcelle à côté de la SMI : 1 rangée de pins à couper car trop près des maisons.
Entretien de la forêt à prévoir.
Eric LABEDADE remplacera Marie-José DUPOUY pour la partie ONF-forêt pendant son absence.
- Voirie communale : route de la Midouze trou sur la chaussée à voir vers secteur Libé,

- Chênes à couper au Sourbé pour nettoyer le fossé et pouvoir passer l'épareuse plus facilement. Il en sera de même l'Eglise de Sainte-Croix pour éclaircir la chênaie. Ces arbres seront coupés en 2m et vendus aux habitants de la commune à 30€/stère à retirer sur site car la commune n'assurera pas de livraison. Affichage prévu quand la coupe sera réalisée.
- Sécurisation bourg :
 - PV de réception de chantier à faire avec l'entreprise BAUTIAA TP,
 - Toujours un manque de civisme constaté des parents des élèves de l'école qui continuent de stationner en bord de route face à l'école au lieu d'utiliser les parkings proches.

Augmentation des loyers à prévoir suivant la date de bail initial.

Florent MAMIQUE, Eric SENTUCQ et Eric LABEDADE : Demande de devis pour colis aux personnes de plus de 62 ans auprès des commerçants locaux. Distribution prévue fin janvier.

Après étude des différentes propositions, les membres du Conseil Municipal ont décidé de retenir :

- Le panier duo de Gamm Vert,
- Le panier solo du Primeur.

Aides aux entreprises :

- Dossier d'aide de la CCPT : subventions d'équipements aux petites entreprises (moins de 15 employés) : subvention de 30% sur un montant maxi de 30000€ HT. Mails envoyés aux entreprises locales,
- Courrier du Député VALLAUD pour des aides aux entreprises (moins de 50 salariés) envoyé par mail également aux entreprises de la commune.

Courrier et appels aux personnes vulnérables pour établir un fichier qui servira également pour le PCS. Martine MALLET et Frédérique DUSSEAU appellent ces personnes tous les vendredis.

Martine MALLET signale qu'il faut revoir la liste et n'appeler que les personnes seules car les autres personnes ne comprennent pas et ne souhaitent pas forcément être appelées.

Communications de fin d'année aux habitants de la commune : à préparer.

Commission Communales des Impôts Directs (C.C.I.D.) à convoquer.

Titulaires : Guy CHARRIER, Laurent POUTOIRE, Christian FOSSES, Philippe LABIDALLE, Jacqueline DUROU, Olivier LABE.

Suppléants : Frédéric BARNEIX, Jean BACHE, Sébastien METEAU, Franck LANNELONGUE, Eric SENTUCQ, M.-J. MARQUET

Il faut revoir les tarifs communaux pour l'enlèvement des branchages. A ce jour, 17€ la location de la remorque. Il est envisagé un passage à 20€/jour pour la remorque + 30€/transport à la déchetterie pour le tracteur.

Le SYDEC éclairage public interviendra début janvier au Sourbé pour l'éclairage de l'abri bus.

Un lampadaire est à revoir à Loustalas.

Courriers reçus du Conseil Départemental des Landes concernant :

- la commande de masques initialement payante sera finalement gratuite car offerte par le Conseil Départemental (soit 600 masques délivrés),
- l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police (6398€ pour les travaux de sécurisation du bourg).

Courrier reçu de l'Office Public de l'Habitat des Landes pour signaler un logement social au Sourbé qui sera vacant au 05 février 2021. Logement type T3, loyer actuel 333,36€.

Dossier Photovoltaïque : Engie Green a informé la mairie que le dossier a été déposé à la C.R.E. le 17/11/2020. Mme RICOU-DUTILH, la chargée de mission, va venir prochainement rencontrer Mme le Maire pour exposer une proposition écologique.

La société FREE souhaite un rendez-vous pour le projet de déploiement Free.

Le conseil municipal en discute et propose divers sites d'implantation possible : en bordure de 4 voies, vers le Sourbé sur domaine communal.

Le loyer actuel versé par SFR est de 2000€/an.

Fin de la séance à 22h35.